



Problème de restitution de dépôt de garantie

Par **sanfred_old**, le **27/11/2007 à 22:49**

Bonjour,
Je viens de recevoir la restitution de mon dépôt de garantie suite à la demande de la propriétaire qui souhaitait récupérer son logement pour le céder à sa fille. Quelle mauvaise surprise, sur 1067,14 Euros de dépôt de garantie, l'agence immobilière me restitue seulement 442,29 Euros...
Les travaux effectués sont refixation de poignée de fenêtre pour 7,50 Euros à l'unité et lessivage de cadre de fenêtre de porte d'intérieur avec un prix qui varie de 16,20 Euros à 22 Euros, alors que toutes les portes étaient propres. En plus nous payons les déplacements de corps de métier pour 38,11 Euros ainsi que le nettoyage de la VMC pour 15,50 Euros par 2.
D'où un total de 221,18 Euros.
D'autre part, le propriétaire a t'il le droit de nous compter un loyer ainsi que des provisions de charge sur 3 jours du 1 au 3 nov 07 car l'état des lieux a eu lieu le 3 nov. mais nous avons quitter les lieux le 30 octobre ce qui est spécifié dans notre courrier envoyé à l'agence immobilière.
Quels sont nos droits? Pouvons-nous avoir un recours pour obtenir plus d'argent car je ne suis pas du tout d'accord avec le montant versé pour la restitution de la caution qui représente seulement 1/3 de la somme que nous avons versée.
Merci pour votre aide par avance.
Cordialement,
Sandrine MASSA

Par **ly31**, le **28/11/2007 à 08:49**

Bonjour,
Etes vous en possession de l'état des lieux de sortie, si oui, y avait il quelque chose de différent sur celui avec l'entrée ?
Maintenant en ce qui concerne la date du 3 novembre, est ce vous qui aviez fixé cette date, ou l'agence ?
N'aviez vous pas demandé un état des lieux au 30 octobre 2007 ?
A vous lire
ly31

Par **sanfred_old**, le **28/11/2007** à **15:05**

Bonjour,rnrnC'est l'agence qui a fixé la date car il n'avait pas d'autres dates au préalable.rnSur l'état des lieux, rien n'est spécifié de plus que celui d'entrée..rnMercirnSandrine

Par **ly31**, le **28/11/2007** à **17:52**

Bonsoir,rnrnC'est donc l'agence qui vous a fixé la date du 3 novembre, et si je comprends bien vous étiez disponible pour établir l'état des lieux de sortie le 30 octobre 2007, donc a eu d'assumer les 3 jours !rnrnDe plus, si l'état des lieux d'entrée et l'état des lieux de sortie sont identiques, il y a un véritable problème !rnrnPour ce faire, il y a deux solutions, à savoir :rnrn1/ la médiation qui consiste à vous mettre en rapport avec la Mairie de votre ancien lieu d'habitation, ceci afin de rencontrer un médiateur, qui ne manquera pas de vous convoquer ainsi que l'agencernrn2/ les Associations de Défense des Locataires, dont ci joint une liste :rnrnCENTRE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES (CIDEL)rn<http://mapage.noos.fr/cidel/>rn9, rue Sévero 75014 PARISrn01.45.41.47.76 et 01.45.41.22.70rnrnASSOCIATION DES COMITES DE DEFENSE DES LOCATAIRES (ACDL)rn11, rue Bellefond 75009 PARISrn01.48.78.54.11rnrnJe vous souhaite bon couragernrnly31

Par **sanfred_old**, le **29/11/2007** à **19:28**

merci bcp pour votre aide.rnSandrine